



DYNAMISME CULTUREL

Le territoire du Pays de Brie et Champagne bénéficie d'un tissu associatif dynamique qui contribue à l'animation, au lien social et à l'amélioration du cadre de vie.

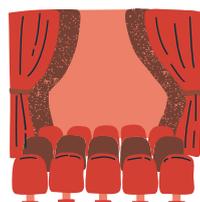
Cette nouvelle programmation vise à développer un esprit coopératif entre acteurs associatifs afin d'impulser une dynamique en faveur de la transition rurale.

Le volet des commerces de proximité est également au cœur des préoccupations avec une volonté de maintien et d'animation sur le territoire notamment pour promouvoir l'offre locale.

OBJECTIFS

- Conforter, développer et promouvoir l'offre d'animation du territoire
- Accompagner et professionnaliser les associations locales
- Encourager la mise en réseau et le partenariat entre acteurs locaux

OFFRE CULTURELLE ET LE PATRIMOINE



Création, modernisation ou développement d'évènements culturels / artistiques

Animation pour valoriser les sites touristiques ou le patrimoine culturel, naturel et paysager, l'histoire locale ou les savoir-faire locaux

Soutien aux manifestations sportives permettant la découverte du territoire et du patrimoine

Création ou développement d'un accueil d'artistes en résidence

Actions permettant le développement de l'offre culturelle à destination des publics fragiles

Soutien aux animations visant à renforcer l'attractivité des commerces (ex: union des commerçants)

BÉNÉVOLAT & VIE ASSOCIATIVE



Réalisation d'études permettant l'analyse des besoins d'accompagnement des associations

Actions d'animation, de mise en réseau contribuant à la coordination, la professionnalisation, l'accompagnement des associations et la mutualisation des moyens entre acteurs associatifs

Promotion, encouragement et facilitation du bénévolat en incitant les habitants à s'engager dans le domaine associatif.





DÉPENSES



Investissements matériels

Travaux et aménagements
Equipements ou matériels
(Achat ou location)



Frais généraux et dépenses immatérielles

Etudes / conseils / expertises
Acquisition de logiciels
Brevets / licences
Droits d'auteur / marques



Animation et promotion

Frais de Personnel
Frais de formation
Déplacements
Hébergement
Restauration
Communication

MONTANT ET TAUX D'AIDE



Autofinancement
minimum
obligatoire



Autre financement
public obligatoire

3 000 € de plancher de
subvention LEADER

30 000 € de plafond de
subvention LEADER



VOTRE INTERLOCUTEUR

